

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 juin 2016

L'an deux mil seize le mardi 28 juin à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame HÉMON Céline, Maire.

**Etaient présents:** MALIN Anne-Sophie, HUCHEDÉ Irène, Tiphaine BAHIER, Alain DESERT, Anthony ROULLIER, Franck HIVERT, Sylvie GEGU, Eudoxia JOUAULT, ROCHER Jean-Luc

**Etait absents excusés :** Christophe HERMAGNE (qui a donné procuration à Céline HEMON)

**Etait absent non excusé:**

Formant la majorité des membres en exercice Madame Sylvie GEGU a été élue secrétaire de séance.

## PERSONNEL COMMUNAL

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

Concernant Karen MENARD une régularisation est à prendre pour 17H15.

Concernant Sandrine GOISBAULT, son contrat prenant fin le 30 juin prochain, les membres du conseil municipal décident de le renouveler jusqu'au 31 mai 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de créer le poste d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, une annonce sera mise en ligne sur la bourse de l'emploi pour création de ce poste.

Concernant Aude SOTERAS, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de la nommer stagiaire au 1<sup>er</sup> septembre pour 130h / mois, puis de la titulariser ensuite. Les membres du conseil municipal chargent Madame le maire du bon déroulement de ce dossier.

## ARRETE PREFECTORAL CONCERNANT LA FUSION DE LOIRON AVEC LAVAL AGGLO

L'arrêté présente la liste des établissements publics de coopération intercommunale appelés à fusionner en application du schéma départemental de coopération intercommunale de la Mayenne. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, soit 11 voix, les membres du conseil municipal votent non à la fusion, ne sachant le devenir fiscal de nos entreprises et habitants de plus aucune étude n'ayant été reçue pour connaître les orientations, compétences....

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Madame le maire rappelle les dates de rencontre de l'avancement du PLUi soit :

A 18 H le Lundi 4 juillet à la CCPL de Loiron réunion de lancement (tous les conseillers ainsi que la secrétaire sont invités à y participer)

A partir de 13 h 30 le mardi 12 juillet visite de secteurs sur toutes les communes (seuls les référents nommés soit Christophe et Céline sont invités à cette réunion) au programme visite des quatre communes

Nous devons déjà réfléchir sur l'ensemble de notre territoire pour savoir ou urbaniser que ce soit la commune ou les propriétaires privés où conserver des zones humides et de bocage déterminant les trames verte et bleue....des RDV avec les agriculteurs, propriétaires et la population en général se feront pour connaître l'avenir de chaque parcelle.

La répartition de l'enveloppe FPIC 2016 à toutes les communes qui viendra en compensation du paiement au département concernant l'incendie.

## AMENAGEMENT DU BOURG

- Dates des travaux de novembre à mars/avril 2017, avertir déjà l'école les parents d'élèves les commerçants etc... Des déviations seront très vite mises en place car le chantier risque de durer jusqu'au printemps car l'hiver les entreprises sont en intempéries.

## SUBVENTIONS DIVERSES A RECEVOIR

- Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'encaisser le chèque de remboursement d'orange d'un montant de 36.67 euros.
- Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ayant approuvé le projet de construction du bloc sanitaires, son plan de financement soit 62229.37 € TTC plus les honoraires maîtrise d'œuvre de 5 082 HT et toutes les missions nécessaires au bon déroulement de cette opération soit ..... AUTORISENT le maire à solliciter la subvention départementale à hauteur de 14 527 €.
- Les membres du conseil chargent Madame le maire de solliciter les diverses subventions à recevoir dans le cadre de la manifestation des « Beaulieu de France » en 2017 soit 500 demandé au CRCA, 1500 € de réserve parlementaire, 1500 € de la région, 1500 € de la CCPL de Loiron et 3000 € à demander au Département de la Mayenne. Voir dossier et budget prévisionnel, Un point plus complet sera fait à la prochaine réunion de conseil municipal.
- DETR 2017 : Sur présentation de Madame Céline HEMON, maire, le conseil municipal, vu l'étude réalisée par le Cabinet Plaine Etude, maître d'œuvre, ainsi que les diverses réunions de travail de la commission voirie, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-d'approuver le projet d'aménagement de la traversée de l'agglomération RD n° 142 comprenant des travaux de sécurisation estimés à 300000 euros HT

-Approuve le plan de financement suivant :

### A) **2B sécurisation**

Recettes

-Subvention DETR sollicitée 60000 €

30 % sur 200000 €

-Subvention Conseil Départemental sollicitée 10000 €

Sur produits amendes de police

25 % sur 40000 €

- Charge Madame Céline HEMON, le Maire de déposer deux dossiers de demandes de subventions DETR au titre de la sécurisation (2B) auprès de Monsieur le Préfet.
- Charge Madame Céline HEMON, le Maire de déposer un dossier de demandes de subventions auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental au titre des amendes de police ainsi que des aménagements communaux de qualité.
- Autorise le Maire à lancer toute procédure nécessaire à la réalisation de ces travaux.
- Autorise le Maire ou le premier adjoint à signer tout acte ou documents concernant ces travaux.

## LA GUEHARDIERE

Compte rendu de l'avocat suite au non pouvoir de cassation des De Crozé. Suite à la dernière réunion du bassin de l'Oudon la Guéhardière s'est vu classée en CB nouvelle norme pour les étangs retenant une quantité d'eau. Prochaine réunion fixée à la maison de la Moisson le mardi 5 juillet à 14 h (Jean-Luc et Christophe)

## COMPTE RENDU DES DIVERSES

- Aménagement du Boulan le long des parcelles dont la commune est propriétaire dans le bourg (l'idée serait également d'installer un parcours de santé dans le champ où se déroule les battages lors de la fête) le bassin de l'Oudon prépare un projet d'aménagement avec des mares etc. des plans suivront.
- Spectacle pas de salage sur sortie : Suite à une rencontre avec Christophe Anthony Céline et Mélanie PLANCHENAU agent à la CCPL de Loiron service culturelle, nous vous proposons d'accueillir sur notre commune le spectacle « Pourquoi les poules préfèrent être élevées en batterie » de Jérôme Rouger le jeudi 09 février 2017 ; ce spectacle s'adresse à un public adultes à partir de 14 ans (ce n'est donc pas un spectacle « familial ») :
  - Le pays de Loiron prend à sa charge tous les aspects relatifs à l'organisation du spectacle : technique, cachet artistique et frais afférents, billetterie ... ;
  - Après en avoir délibéré, la commune de Beaulieu sur Oudon met à disposition du pays de la Loiron la salle des fêtes de Beaulieu afin d'y organiser le spectacle ;
  - la mairie proposera un moment de convivialité avec le public en organisant un apéritif dinatoire aux saveurs du terroir servi à partir de 19h30. Le tarif est fixé par la mairie à 6€. Les réservations seront à effectuer auprès de la mairie ;
  - la saison culturelle s'occupera de la création des supports de communication du spectacle (plaquette de saison, affiche, communiqué de presse, etc). La mairie et la saison croiseront leur force pour communiquer sur cet évènement et déployer la communication conjointement.

\* Jean-Luc ROCHER nous donne le compte rendu de sa dernière réunion au bassin de l'Oudon avec au programme beaucoup d'ouvrage en cours de réflexion et des travaux dans différents endroits, et des coûts importants.

## DIVERS

- - danse Country, suite un entretien téléphonique, Madame MONNIER a expliqué que les cours seraient pour tous les enfants de Beaulieu et d'ailleurs que la petite salle leur convienne même avec du carrelage et qu'ils enlèveront les tables et chaises et remettront tout en place après leur heure de cours. En discutant 80 € à l'année lui paraît correcte pour le chauffage et la lumière, une démonstration pourra également avoir lieu gratuitement sur Beaulieu lors du 1er mai en échange d'un pique-nique pour la petite dizaine de jeunes qui danseront. Après en avoir délibéré membres du conseil décident de leur louer la petite salle des fêtes 80 € puis charge à eux de manipuler les tables et chaise. Accord est également donné pour une démo le 1er mai.
- 
- Enquête publique pour aliénation pour le chemin rural des Grandes Maisons (pour mémoire une délibération avait été prise sur le prix de la vente du chemin : 0.30 Euros le M2)
- Le 15/09/2015 une délibération a été prise pour la vente du chemin à Monsieur Linet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**SOUHAITE** que l'enquête publique soit réalisée du 11 juillet 2016 au 23 juillet 2016 et nomme Madame Clémentine DESMOTS enquêteur pour cette opération et le dossier sera consultable en mairie les mardi jeudi et samedi de 9 h à 12 h.

Lors de la prochaine réunion de conseil il nous restera à délibéré pour confier au cabinet Zuber, la rédaction des actes administratifs puis autoriser le maire à signer les actes administratifs et toutes les pièces afférentes au dossier.

Après en avoir délibéré, et suivant avis et proposition de Madame le maire, il serait souhaitable de mettre une participation sur voie et réseaux pour l'impasse des Rosiers, si des dépenses sont engagées par la commune pour des raccordements branchement à des réseaux, comme téléphonie, il sera demandé au propriétaire un remboursement. Un point sera fait lors de la prochaine réunion.

Prochaines réunions de conseil le 26 juillet, 20 septembre, 18 octobre